

Jeu RGT 30 507 – Jeu Calendrier de l'Avent

Article 1- Organisation

La société Blancheporte Civad S.A.S., 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise sur sa fan page Facebook française et sur le site blancheporte.fr du 01 au 24 décembre 2019 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé RGT 30 507 – Jeu du Calendrier de l'Avent, dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien Gobert, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula dépositaire du règlement complet de ce jeu.

Article 2- Participation

Cette opération est ouverte à toutes les personnes majeures ayant eu connaissance du jeu sur le site blancheporte.fr et sur la fan page, à l'exception des membres du personnel Blancheporte et de leurs familles. Une seule adresse IP sera prise en compte.

Article 3- Déroulement du jeu

Pour participer, il suffit de se rendre sur le site blancheporte.fr et de tenter sa chance du 01 au 24 décembre 2019 en remplissant le formulaire. Le tirage au sort se fera sous forme d'instantanés gagnants, gérés par notre prestataire, la société Kimple.

Article 4- Lots mis en jeu

- le 01 décembre : 30 ensembles tour de cou et mitaines d'une valeur de 24,95 euros chaque
- le 02 décembre : 1 peluche Panda d'une valeur de 29,99 euros
- le 03 décembre : 10 balances de cuisine d'une valeur de 29,99 euros chaque
- le 04 décembre : 1 maison à monter d'une valeur de 34,99 euros
- le 05 décembre : 30 maxi couettes motif fleur d'une valeur de 19,99 euros chaque
- le 06 décembre : 5 bons d'achats d'une valeur de 20 euros chaque
- le 07 décembre : 15 ensembles tricot d'une valeur de 29,95 euros chaque
- le 08 décembre : 1 plaid sherpa d'une valeur de 19,99 euros chaque
- le 09 décembre : 20 boîtes différentes d'une valeur de 14,99 euros chaque
- le 10 décembre : 1 couette princesse d'une valeur de 14,99 euros
- le 11 décembre : 1 trolley et sa trousse d'une valeur de 34,99 euros
- le 12 décembre : 1 orchidée d'une valeur de 12,99 euros
- le 13 décembre : 20 cuit pommes de terre Pot'asty d'une valeur de 19,99 euros chaque
- le 14 décembre : 1 couverture mauve/écru d'une valeur de 22,99 euros
- le 15 décembre : 20 saladiers inox et leur couvercle d'une valeur de 14,99 euros chaque
- le 16 décembre : 1 coffret strass d'une valeur de 14,99 euros
- le 17 décembre : 1 sac et sa foute orange d'une valeur de 24,99 euros
- le 18 décembre : 20 ensembles nettoyage auto d'une valeur de 29 euros chaque
- le 19 décembre : 1 peluche chien d'une valeur de 17,99 euros
- le 20 décembre : 5 bons d'achats d'une valeur de 50 euros chaque
- le 21 décembre : 1 couette zen d'une valeur de 19,99 euros
- le 22 décembre : 20 boîtes à outils d'une valeur de 14,99 euros chaque
- le 23 décembre : 1 moule à gâteau terrain de foot d'une valeur de 16,99 euros
- le 24 décembre : 1 bon d'achat d'une valeur de 150 euros

Les lots mis en jeu, hormis pour les bons d'achat offerts le 06 ,20 et 24 décembre, sont des articles proposés parallèlement par BLANCHEPORTE à ses clients dans le cadre d'autres opérations commerciales. Aussi, il est possible que face à leurs succès un ou plusieurs articles ne soient plus disponibles lors du tirage au sort. Dans ce cas, le gagnant recevra un bon d'achat d'une valeur équivalente à celle du lot du jour.

Les lots ne pourront être changés ni faire l'objet d'une contrevaletur.

Article 5 – Attribution des lots

Aucune information ne sera donnée oralement. Les gagnants recevront leur lot directement à l'adresse indiquée dans le formulaire du jeu, dans un délai de 4 mois maximum.

Article 6- Communication du nom des gagnants

Les gagnants autorisent Blancheporte à faire figurer sur son site leur nom, ville et code postal, sans prétendre à aucune rémunération.

Article 7- Responsabilité

La participation au jeu « Calendrier de l'Avent » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte ne pourrait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

Article 8- Remboursement des frais de jeu

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Si l'internaute ne se trouve pas dans la situation exposée ci-dessus, les frais de participation (sur la base de 3 minutes de connexion) seront remboursés sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex (timbre de demande de remboursement remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 9- Informatique et Libertés

Les données personnelles demandées par Blancheporte sont nécessaires pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnants, l'attribution ou l'acheminement des lots.

En participant, vous acceptez de recevoir nos offres commerciales, sauf opposition de votre part. Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au

traitement des données le concernant qu'il peut exercer en écrivant à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex en joignant la copie de sa carte d'identité.

Article 10- Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse en précisant l'intitulé de l'opération, à savoir : RGT 30 507 – Jeu du Calendrier de l'Avent » (Timbres de demande de règlement remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur).